

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

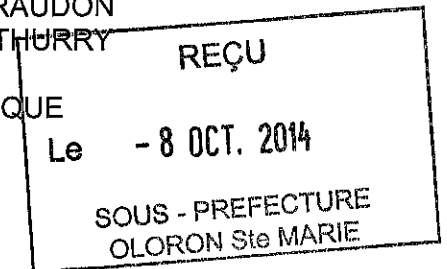
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Valérie SARTOLOU à Denise MICHAUT
Robert BAREILLE à Aurélie GIRAUDON
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY

Excusés : Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE



RAPPORT N° 140925-17-FIN

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

AVENANT A LA CONVENTION ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme BESSONNEAU rappelle que la CCPO, dans le cadre de ses compétences, subventionne les organismes chargés de l'emploi. Il en est ainsi de la Maison de l'Emploi qui perçoit un concours financier de la CCPO de 23K€ pour l'exercice 2014.

Or, La Maison de l'Emploi, du fait d'un désengagement massif de l'Etat qui sera désormais limité à 60%, connaît d'énormes difficultés financières qui font craindre soit la fermeture pure et simple de la structure en 2015, soit la réduction de ses missions et de ses moyens pour que son fonctionnement soit formaté au versement des aides publiques (Etat, Intercommunalités du Lacq et du Piémont, autres).

Une assemblée extraordinaire du 15 juillet dernier a d'ailleurs reporté les décisions à l'automne dont, parmi celles-ci, la possible mutualisation des moyens des services de l'emploi de l'Etat.

Pour l'heure, il est demandé à la CCPO d'aider la Maison de l'Emploi à financer un appel à projets qui lui permettrait de boucler financièrement l'année 2014.

Ce projet, lancé par la DIRECCTE, a pour objectif de confier à la Maison de l'Emploi la construction, avec les partenaires du territoire, une démarche de développement de l'emploi, de la formation et des compétences sur les zones d'emploi de Lacq-Orthez et d'Oloron-Mauléon.

Le montant total de cet appel à projet est de 77 283,11 € se décomposant comme suit :

- Participation de l'Etat : 61 826,49 €
- Participation CCLO : 10 810,63 €
- Participation CCPO : 4 645,99 €

Le crédit nécessaire est disponible au Budget.

En outre, il convient de signer un avenant n°2 à la convention constitutive du GIP, qui concerne :

- La prise en compte le nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, qui précise le recentrage des missions financées par l'Etat
- La fusion de la Communauté de Communes de Lacq avec celle du canton d'Orthez.

Ouï cet exposé,

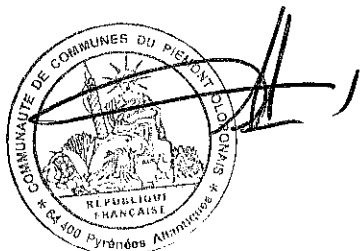
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du GIP
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à la Maison de l'Emploi pour participer à l'appel à projets susvisé.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 septembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 08.10.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

